

# COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE FÉMININE DE HANDBALL PROCÈS-VERBAL- RÉUNION DU 31 MARS 2025

**Membres présents** : Nodjialem MYARO (présidente de la LFH), Pascal BOURGEOIS (DTN de la FFHandball), Jean-Marie BRINON (président de la CNCG), Fabrice ARCAS (président de la COC), Olivier BUY (président de la CNA), Sébastien GARDILLOU (sélectionneur national de l'équipe de France A Féminine), Sophie PALISSE (représentante des clubs de D1F), Clément FORGENEUF (représentant des clubs de D1F), Thierry WEIZMAN (représentant des clubs de D1F), Guillaume MARQUES (représentant des clubs de D1F), Pascal JACQUET (représentant des clubs de D2F), Mathieu LANFRANCHI (représentant des entraîneurs).

**Autres présents** : Eric BARADAT, Florence BARO, Thibault DAGORNE, Blandine DANCETTE, Léa DOLZANI, Romane FRECON-DEMOUGE, Gaëlle GUESDON, Cédric POUTHIER, Romain RAUSCH, Antony TAHAR.

**Membre excusé** : Rémy LEVY (personnalité qualifiée), Sabrina CIAVATTI (représentante des joueuses), Gérard JUIN (représentant des médecins de clubs).

Le 31 mars 2025, le comité de direction de la LFH s'est réuni, sous forme de visioconférence. L'ordre du jour de la séance a porté sur les points suivants :

1. Approbation du PV de la séance du 30 septembre 2025 (vote)
2. Proposition des membres de la commission d'éthique de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts de la FFHandball (vote)
3. Proposition trame de calendrier général saison 2025-26
4. Point d'étape formule saison 2026-27
5. Point d'information sur les partenariats de la LFH
6. Présentation de l'IFFE sur la taxe d'apprentissage et le recensement des équipements sportifs des clubs
7. Proposition des membres de la commission d'éthique de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts de la FFHandball (vote)
8. Retour sur les groupes de travail Marketing, Communication et Equipements
9. Informations et questions diverses
  - Commission marketing LFH
  - Présentation de projets potentiels LFH
  - Utilisation de la VAR en finale de la Coupe de France 24-25
  - Evènements LFH en prévision

La réunion a débuté à 12h00.

Nodjialem MYARO ouvre cette séance en félicitant les clubs européens pour leur qualification respective : Dijon pour sa qualification en Final4 de l'European League, et Brest et Metz pour leur accession en quart de finale de la Ligue des champions.

Elle précise qu'étant donné le faible nombre de points à voter, les votes se feront à main levée, ce que les membres ont accepté.

### **1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025 (VOTE)**

***Les membres du comité de direction présents et représentés approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024. Ce document peut être consulté sur le site internet de la LFH.***

### **2. PROPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ETHIQUE DE DEONTOLOGIE ET DE PREVENTION DES CONFLITS D'INTERET DE LA FFHANDBALL (VOTE) :**

Nodjialem MYARO explique qu'une partie des membres de la commission éthique, de déontologie et de prévention des conflits d'intérêt de la Fédération Française de Handball doit être désignée par le comité de direction de la LFH, une autre par la LNH, et la dernière par la FFHandball. Elle propose donc de valider par un vote les trois noms présentés pour cette commission. Une fois ces membres validés, le président de la commission sera élu parmi les neuf membres.

Thibault DAGORNE s'interroge sur la procédure, demandant s'il y a eu un appel à candidatures, à l'instar de ce qui a été fait en LNH. Il précise qu'un de leurs candidats avait été rejeté pour respecter la parité des membres de la commission.

Florence BARO intervient en précisant qu'il n'y avait pas d'obligation d'appel à candidatures, que pour la LFH c'était sur proposition de sa présidente.

Nodjialem conclut en annonçant que les trois candidats proposés pour la commission éthique de la Fédération sont Stéphanie NTSAMA AKOA épouse GERS, Amélie GOUDJO et Daniel CAPELLER-ARNAUD. Elle précise que les informations les concernant sont incluses dans le dossier préparatoire de la séance du Comité de Direction prévue ce lundi.

***Les membres du comité de direction présents et représentés approuvent à la majorité (1 abstention) la proposition de la présidente de la LFH concernant la désignation des membres de la commission d'éthique de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts de la FFHandball***

### **3. PROPOSITION TRAME DE CALENDRIER GENERAL SAISON 2025-26**

Fabrice ARCAS explique qu'il y a eu trois réunions du groupe de travail sur le calendrier pour la saison 2025-2026. Les partenaires ont demandé un délai pour revoir plusieurs sujets, notamment concernant la date de la J3 de D1F positionnée après une période internationale et la mise en place éventuelle d'un "Boxing Day". Les partenaires se sont engagés à revenir vers le groupe de travail avant le 15 avril. Une nouveauté apparaissant dans le calendrier est exposée. En effet, lors des discussions en groupe de travail, certains clubs ont exprimé une préférence pour jouer le mercredi, tandis que d'autres privilégient le vendredi, en fonction des affluences au sein de leurs clubs. Il a été acté qu'il y aurait, la saison prochaine, la possibilité pour certaines journées identifiées de jouer pour une rencontre placée le

mercredi, si les deux clubs sont d'accord, du mardi au vendredi. De même, pour les matchs programmés le week-end, ils pourraient être placés entre jeudi et dimanche, à condition de l'accord des deux clubs. Cette flexibilité concernerait principalement les journées où une seule rencontre est programmée dans la semaine, et nécessitera une bonne communication et des échanges entre les clubs. Si aucun accord n'est trouvé, la rencontre se déroulera alors à la date initialement fixée.

Fabrice ARCAS précise que cette approche flexible concerne trois dates lors de la première partie de la saison et six pour la deuxième. Il ajoute que, bien que le calendrier ne puisse pas être voté aujourd'hui en attendant le retour des partenaires, celui-ci devrait rester relativement stable.

Antony TAHAR prend la parole pour souligner qu'il existe une volonté d'intégrer deux événements extra-sportifs importants de la LFH dans la trame du calendrier : le Média Day et la Soirée des Trophées. L'objectif est de permettre à tous les acteurs d'avoir une vision claire et globale de l'année. Le Média Day étant déjà placé le mardi 26 août, un groupe de travail sera bientôt constitué par la LFH afin de discuter de la date de la Soirée des Trophées 2026.

Fabrice ARCAS intervient pour préciser que la trame du calendrier D2 est prête, mais qu'elle ne peut pas encore être votée. En effet, si les réflexions sur le calendrier D1 entraînent des modifications sur les dates de la Coupe de France, cela nécessitera une révision du calendrier D2, car la Coupe de France est commune aux deux championnats. Il est donc préférable d'attendre avant de prendre une décision définitive.

Thibault DAGORNE explique qu'il y a actuellement deux discussions en cours avec l'AJPH et l'UCPHF concernant le "Boxing Day" et la J3, qui suscitent des débats. Les deux propositions avancées par les entraîneurs sont, d'une part, la possibilité d'organiser un Final4 de la Coupe de France pour libérer une date en demi-finale. Cependant, Fabrice ARCAS a précisé que, compte tenu des réservations pour Bercy et du format de la Coupe de France choisi pour les saisons 2024-2025 et 2025-2026, cela n'était pas envisageable. La deuxième proposition est de jouer le week-end du 31 janvier et 1<sup>er</sup> février dédié aux interpoles afin de libérer la J3.

Eric BARADAT précise que l'idée de ne programmer aucun match durant le week-end des Interpoles avait été proposée il y a quelques années par 7MASTER, afin de permettre aux représentants des clubs d'être présents pour le recrutement des centres de formation. Il rappelle que à ce jour il y a neuf entraîneurs de CFCP qui sont également adjoints à l'équipe première. Il affirme que la DTN n'a aucun problème à programmer une journée de championnat de D1F pendant les Interpoles, mais cela compliquerait la présence de la plupart des responsables de CFCP, qui ne pourraient pas y assister.

Thibault DAGORNE évoque une saison prochaine particulièrement dense. Les entraîneurs préféreraient jouer le 31 janvier plutôt que le mercredi suivant une semaine internationale. Il se questionne également sur le rassemblement des arbitres, en se demandant s'il se tiendrait à ce moment-là ou non.

Olivier BUY intervient pour préciser que le stage des arbitres se déroulera début janvier, normalement durant la deuxième semaine, et non à la fin du mois. Il ajoute que ce stage pourra être ajusté en fonction des demandes des clubs. De plus, il n'est pas nécessaire d'impliquer le groupe d'arbitres élite et pré-élite pour le suivi des Interpoles.

Eric BARADAT rappelle qu'il y avait un réel avantage à bloquer ce week-end de fin janvier, une pratique qui permettait aux athlètes de souffler. Il souligne que le rythme est à prendre en compte dans la réflexion.

Guillaume Marques acquiesce, soulignant qu'en janvier et février, les clubs européens traversent une période particulièrement chargée, l'une des plus intenses de l'année.

Nodjialem MYARO indique qu'une fois les discussions terminées, la trame complète du calendrier pourra être mise au vote, éventuellement sous forme de consultation écrite par voie électronique.

#### 4. POINT D'ETAPE FORMULE SAISON 2026-27

Fabrice ARCAS reprend la parole pour faire un point sur les échanges du groupe calendrier sur la saison 2026-2027. Il rappelle que ces discussions ont débuté lors de la réunion du 24 janvier 2025, où une demande présidentielle avait été formulée afin de créer une nouvelle formule innovante pour la LFH. Quatre réunions ont eu lieu, au cours desquelles une première proposition de formule a été présentée, suivie d'échanges et de séances de questions/réponses. Une consultation électronique a été envoyée aux présidents de clubs, ainsi qu'aux présidents de 7MASTER et de l'AJPH afin de recueillir leur avis, la grande majorité des répondants se sont montrés défavorables à celle-ci. Aujourd'hui, il est donc attendu une formalisation des règles d'accession et de relégation en lien avec le passage à 12 clubs en D1F à compter de la saison 2026-2027. C'est l'objectif du prochain groupe de travail calendrier 26-27, qui sera mis en place la semaine prochaine. Trois scénarios sont envisagés pour les relégations et accessions.

Sophie PALISSE rappelle que l'UCPHF a envoyé un récapitulatif comprenant les propositions faites par les clubs. Il existe un souhait que ces propositions soient inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale de la Ligue, conformément au règlement intérieur de la LFH. En effet, un des rôles du codir est de soumettre les sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Antony TAHAR précise que suite au retour fait sur la proposition de la nouvelle formule, en identifiant à la fois les points positifs et les aspects problématiques, l'UCPHF a formulé des propositions répondant, selon lui, aux objectifs et constats présentés par Philippe et Nodjialem lors de la réunion du 24 janvier 2025. Il souligne que ce travail doit être étudié par l'ensemble des membres de l'Assemblée générale, car il n'est pas certain que tous les membres du CODIR aient eu accès aux propositions de l'UCPHF. De plus, il rappelle qu'un engagement avait été pris par la LFH et la FFHandball afin d'étudier ensemble les arguments autour des championnats linéaires, ainsi que les propositions permettant de préserver la santé globale de la LFH, l'emploi des acteurs, et d'avoir une meilleure visibilité sur l'économie des clubs de D2. Il insiste sur la responsabilité collective, surtout après le constat présenté par Jean-Marie Brinon concernant la fragilité économique des clubs de D2, de s'assurer que ces clubs restent éligibles à la LFH à la fin du mandat. L'objectif de "l'événementialisation" de la LFH doit également se refléter dans une réflexion plus large avec des cahiers des charges opérationnels. Il s'agit de mettre en place un projet stratégique commun autour de la structuration de la LFH, avec des paliers de stabilisation à 3, 15 et 27 mois.

Guillaume MARQUES souligne qu'un véritable travail a été réalisé et qu'une réflexion a été menée suite aux demandes de Philippe fin janvier, notamment concernant la sauvegarde de la D2. Il précise que le rétablissement des états généraux, prévu par Philippe en 2025 dans son programme, devrait tenir compte de ces propositions.

Pascal JACQUET souligne que la plupart des clubs de D2 sont ouverts aux discussions, car ils vivent au quotidien les difficultés économiques décrites. Ils souhaitent participer à cette réflexion, non seulement sous l'angle sportif, mais aussi pour leur avenir global. Il insiste sur le fait que l'on ne peut pas sauver les clubs sans les impliquer dans le processus. Il appelle à une réflexion collective et rapide.

Sophie PALISSE ajoute que certaines décisions prises en 2022 étaient liées au contexte de l'époque, qui est désormais différent. C'est pour cette raison que la décision de passer à 12 clubs en D1F avait été reportée, afin de pouvoir la retravailler ensemble. Elle précise que les motivations et les critères retenus à l'époque ne sont plus les mêmes aujourd'hui, notamment en ce qui concerne la D1.

Nodjialem MYARO rappelle que lors de la réunion du 24 janvier 2025, il avait été clairement exprimé par le Président de la FFHandball et par elle-même qu'en cas de rejet de la nouvelle formule, c'est le vote du Bureau Directeur du 28 juillet 2023 qui ferait autorité, avec un passage à 12 clubs en 1ère division pour la saison 2026-2027. Cette position du Bureau Directeur, rappelée lors du dernier Conseil d'Administration après l'intervention du président de la CNCG sur les difficultés économiques des clubs et en présence de la vice-présidente de la LFH en tant que membre du Conseil d'Administration fédéral, reste inchangée et doit s'appliquer en l'état.

Sophie Palisse insiste à nouveau pour que toutes les propositions faites par l'UCPHF soient inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la LFH, afin de permettre une délibération sur ces propositions.

Antony TAHAR souligne que la réunion du 24 janvier 2025 aurait dû être l'occasion de concrétiser les échanges autour des championnats linéaires, comme acté en CODIR et en AG en 2024. Cela n'a pas été fait, car les acteurs se sont quittés sur la volonté de créer une formule alternative. Cette formule a été étudiée de manière consciencieuse et respectueuse. Nodjialem MYARO rappelle que le passage à 12 clubs a déjà été reporté d'une saison, ce qui témoigne de l'écoute de la fédération pour permettre aux clubs de se préparer à ce passage.

Guillaume MARQUES considère que les critères du vote du Bureau Directeur fédéral en 2023 étaient principalement basés sur la situation économique de la D1, alors que lors de la réunion de janvier 2025, le passage à 12 clubs a été évoqué en raison des difficultés économiques des clubs de D2. En D1, tous les clubs respectent les cahiers charges. Cependant, si l'on passe à 12 clubs, seuls ces 12 clubs devront se conformer à ces exigences et non plus 14. Il ajoute que tous sont conscients de la nécessité d'aider les clubs de D2 pour assurer l'existence de la LFH.

Nodjialem MYARO rappelle que les chiffres concernant la situation de la D2 ont été présentés lors du Conseil d'Administration en présence de Sophie PALISSE et qu'ils sont dramatiques.

Sophie PALISSE et Guillaume MARQUES soulignent que, dans leur travail, il y a une réelle prise en compte de la situation de la D2. Ils regrettent cependant de ne pas avoir eu plus de précisions sur les situations individuelles des clubs, comme cela avait été demandé après avoir obtenu l'autorisation des clubs de D2F. Ils insistent sur la nécessité que la LFH prouve que le passage à 12 clubs permettra de sauver la D2, car à ce jour, aucun élément concret n'a été présenté pour justifier cette mesure.

Antony TAHAR explique que la CNCG a réalisé un travail remarquable en révisant le règlement de contrôle financier des clubs. La CNCG a intégré des recommandations essentielles, telles que la sécurisation des recettes privées et publiques le plus tôt possible, ainsi que l'introduction d'indicateurs relatifs aux fonds propres minimums. Il souligne qu'il faudra aller au-delà du simple constat que 10 clubs sur 13 n'ont pas de fonds propres positifs et risquent de ne pas respecter les charges d'engagement en D2F la saison prochaine. En effet, les chiffres de la CNCG montrent qu'en D1, les structures sont de plus en plus solides, et que le budget cumulé des clubs n'a jamais été aussi important. Il est important de savoir à combien s'élèvent les fonds propres négatifs, car une différence de 5 000 € n'a pas la même incidence qu'une différence de 50 000 €, surtout avec des budgets variés. Cette demande a été formulée, mais aucune restitution n'a été faite ni en groupe de travail ni en Conseil d'Administration.

Jean-Marie BRINON prend la parole pour remercier Antony TAHAR pour ses propos concernant le travail de la CNCG. Il rappelle qu'un club souhaitant s'engager en LFH doit disposer de fonds propres positifs ou respecter un plan d'apurement au 31 décembre, si un tel plan existe. Il souligne qu'il n'est pas encore possible de savoir combien de clubs de D2 de cette saison seront en mesure de continuer dans la division l'année prochaine. Il regrette également l'absence d'intervention de Mme PALISSE lors du dernier Conseil d'Administration concernant la transparence de la CNCG, cette dernière n'ayant nullement pris la parole

sur le sujet évoqué ce jour devant les élus fédéraux. Il se montre ouvert à l'idée d'une réunion de travail afin de discuter en détail des éléments demandés par les partenaires sociaux.

Sophie PALISSE intervient en précisant que le Conseil d'Administration n'est pas le lieu approprié pour discuter de ces sujets, car peu de membres sont informés de ces questions. Elle indique que l'UCPHF est très intéressée par l'organisation d'une réunion de travail en petit comité pour approfondir ces sujets.

Thibaut DAGORNE remercie Jean-Marie BRINON pour sa proposition d'échanger sur des indicateurs au-delà de la réforme des championnats, soulignant que cela est crucial pour la vitalité du dialogue social. Il ajoute que, lors du prochain groupe de travail sur le calendrier, il serait important de travailler également sur la D2F, notamment sur la question du passage à 16 clubs.

Nodjialem MYARO précise que c'est le groupe de travail sur le calendrier, dirigé par Fabrice ARCAS sous l'égide de la COC, qui sera chargé d'examiner ces nouvelles formules, comme cela a toujours été le cas.

## 5. POINT D'INFORMATION SUR LES PARTENARIATS DE LA LFH

Léa DOLZANI prend la parole pour informer le CoDir que Lidl a exprimé son souhait de mettre fin à son contrat avec la LFH au 30 juin 2025. Cependant, les discussions continuent avec Lidl et les clubs pour garantir le respect des engagements jusqu'à la fin de la saison, notamment concernant les opérations Recrute et match. Elle précise que le contrat initial était d'une durée de 4 ans, mais incluait une clause de désengagement après 2 ans. En raison de la non-livraison de certains droits marketing et de l'application d'un malus, après la première année, et outre des difficultés économiques rencontrées par Lidl, de nombreuses discussions et l'accumulation d'une frustration ont rendu difficile la sécurisation du partenariat.

Nodjialem MYARO profite de cette occasion pour souligner l'importance du respect des charges marketing, car tout manquement peut entraîner une non-satisfaction des attentes contractuelles, créant ainsi de la frustration. Dans un souci de transparence totale, elle indique que Lidl continue de s'engager avec les équipes de France, car le contrat, qui était de 4 ans fermes, demeure en vigueur avec des engagements respectés.

Guillaume MARQUES rappelle que les clubs n'étaient pas toujours en phase avec ce qui avait été signé dans le cadre du contrat de partenariat LFH et espère qu'avec un peu de recul, il sera désormais possible de travailler ensemble sur des propositions concernant les hospitalités et les opportunités pour les futurs partenaires de la LFH. Il souligne l'importance de tirer parti de cette expérience commune des dernières années pour élaborer des propositions solides, notamment en ce qui concerne les éventuelles répartitions ou redistributions financières qui pourraient bénéficier aux clubs.

Nodjialem MYARO demande aux clubs de fixer une date limite afin de pouvoir enfin leur reverser la part du partenariat MGEN selon un système qu'il leur appartient d'établir. Elle rappelle que cette demande a été formulée il y a plusieurs mois déjà.

Antony Tahar précise que l'UCPHF avait proposé de coconstruire avec la LFH la redistribution des fonds de septembre à janvier. Cependant, lors de la réunion du 24 janvier, il a été confirmé que les modalités de redistribution étaient réservées à l'UCPHF. Cette redistribution est toujours en cours d'étude, et des retours seront faits d'ici la fin du mois d'avril. Il souligne qu'il ne s'agit pas d'une redistribution "simple", car il s'agit de la première redistribution de l'histoire de la LFH, et que la question du respect des prestations doit être prise en compte. Il propose de revenir vers la LFH fin avril ou début mai avec une réponse plus concrète.

Nodjialem MYARO indique qu'il est déjà tard et donne aux clubs la responsabilité de définir eux-mêmes une redistribution basée sur des critères tels que le comportement exemplaire, le respect des engagements, le nombre de places demandées ect... en lien avec les partenariats. Elle précise que cette redistribution leur appartient désormais.

Sophie PALISSE et Guillaume MARQUES s'engagent à fournir une répartition pour la redistribution entre le 15 et le 20 avril. Afin de respecter le travail effectué, notamment par le service marketing, il est probable qu'il ne sera pas possible de redistribuer la même somme à tous les clubs, car certains ne respectent pas pleinement le cahier des charges marketing. Une réflexion approfondie est nécessaire pour garantir la cohérence de cette répartition.

Antony TAHAR ajoute que ces discussions s'orientent vers un groupe de travail sur la stratégie marketing et la commercialisation (par Sportfive et dans les clubs) en vue de valoriser le produit collectif LFH, comme cela a été demandé par les clubs. Il est probable que le groupe de travail marketing existant servira de cadre pour ces discussions.

Sophie PALISSE demande si la fin du contrat avec Lidl aura un impact sur les partenariats locaux.

Léa DOLZANI explique qu'il y aura probablement des discussions concernant les partenariats locaux arrivant à leur terme, mais il n'est pas encore certain qu'ils ne soient pas renouvelés localement. Cela dépendra des négociations entre les clubs et Lidl au niveau local.

Cédric POUTHIER ajoute que si les clubs souhaitent augmenter le partenariat de 15 à 20 % au niveau local, cela ne semble pas être la période idéale pour le faire.

## **6. PRESENTATION DE L'IFFE SUR LA TAXE D'APPRENTISSAGE ET LE RECENSEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Romain RAUSCH prend la parole pour évoquer la taxe d'apprentissage et le rôle de la FFHandball en tant qu'organisme de formation. Un travail a été réalisé avec les partenaires de la FFHandball, et les résultats ont été présentés aux partenaires de la LNH et de la LFH. L'objectif est de financer les 60 formations et les contrats en alternance mis en place. Dans ce cadre, un reversement aux clubs est possible. Actuellement en LFH, Brest et Le Havre ont reversé leur solde de taxe d'apprentissage à la FFHandball. Le reversement de cette taxe d'apprentissage, intervenant entre le mois d'avril et la fin du mois d'octobre, devient obligatoire dès qu'il y a un employé. L'objectif est désormais de promouvoir ce dispositif au sein des clubs : si un club verse sa propre taxe ou flèche celle de l'un ou plusieurs de ses partenaires, il récupère 50 % du montant versé. Ce montant peut ainsi servir à financer la formation de leurs éducateurs. Le reversement se fait après la présentation d'une justification à l'IFFE, portant sur des formations comme le TFP éducateur ou entraîneur, les certificats fédéraux, ainsi que le BP APT. Ces fonds peuvent être utilisés pour ces formations, mais aussi pour l'accompagnement et la formation des alternants ou stagiaires (frais pédagogiques, hébergement, déplacements, matériels, etc.).

Romain RAUSCH reste disponible pour toute information complémentaire à destination des clubs.

Sophie PALISSE souhaite obtenir une confirmation sur le fait que cette démarche ne constitue pas une redistribution financière, mais concerne bien des services ou du matériel.

Après la confirmation de Romain RAUSCH, Antony TAHAR souligne que le constat fait est que tous les clubs professionnels n'ont pas été informés de cette possibilité. En effet, la communication a été

identique à celle adressée aux clubs amateurs, alors que le potentiel est très différent. La demande formulée est la suivante : si un reversement significatif est effectué à l'IFFE par les clubs professionnels, il serait nécessaire d'étudier un dispositif spécifique pour ces clubs afin de leur permettre de récupérer ces 50 %. Il est important que les clubs examinent cette question, et cela pourrait donc plutôt concerner la collecte de l'année prochaine.

Romain RAUSCH prend la parole sur un deuxième sujet concernant le recensement des équipements sportifs des clubs professionnels. Il explique que Philippe BANA mène actuellement un travail au niveau régional pour signer des conventions-cadres de partenariat en vue de l'olympiade à venir, et souhaite intégrer un volet sur les équipements dans ces conventions. L'objectif est d'accompagner les clubs de manière plus efficace qu'auparavant, notamment en offrant des subventions régionales pour les rénovations ou les constructions d'équipements sportifs. Il est essentiel de recenser les besoins déjà identifiés par les clubs.

Antony demande des précisions sur le processus de communication et d'échange avec les clubs à ce sujet, ainsi que la date limite pour les soumettre.

Romain RAUSCH répond que le processus mis en place avec Philippe n'est pas identique dans toutes les régions (certaines régions, comme l'Île-de-France et le Grand Est, ont déjà commencé). L'idée est de récupérer un premier jet des projets qui devraient être réalisés pendant l'olympiade, même si cela ne comprend pas encore des devis très détaillés.

Romane FRECON-DEMOUGE suggère de travailler avec l'UCPHF pour collecter ces informations et les transmettre ensuite à l'IFFE.

Romain RAUSCH précise que la note de cadrage de l'ANS est désormais disponible et que le périmètre des travaux sur les équipements structurants est assez large. L'objectif est de s'appuyer sur les subventions accordées par la région et la DRAJES pour inciter les collectivités à lancer les travaux rapidement.

## **7. RETOUR SUR LES GROUPES DE TRAVAIL MARKETING, COMMUNICATION ET EQUIPEMENTS**

Gaëlle GUESDON fait un retour sur le groupe de travail marketing qui a réuni les clubs de D1. En D2, c'est le groupe communication qui a centralisé ces éléments. L'objectif principal était de clarifier tous les points qui prêtaient à interprétation et qui manquaient de clarté, points remontés par la commission marketing. Il reste encore à valider certains timings et l'ajout de repères de stickers. Le principal enjeu à venir sera d'améliorer le possible ruissellement des partenariats vers les clubs, avec une ouverture des partenariats locaux (un contrat propre à chaque club ou des tarifs préférentiels), ainsi qu'une compensation pour les places mises à disposition des partenaires. Un autre point important sera de limiter davantage les quotas de places attribuées aux partenaires de la LFH. Tout cela devra être travaillé ensemble.

Romane FRECON-DEMOUGE apporte un retour sur le groupe de travail équipement, qui a été finalisé car les clubs avaient besoin de se projeter rapidement vers la saison 2025-2026. Trois réunions ont eu lieu en D1 et deux en D2. Il avait été proposé d'introduire un maillot blanc à l'extérieur, à l'instar de la LNH ou de la LNB, mais la majorité des clubs a rejeté cette idée, et celle-ci a donc été abandonnée. Un nuancier a été créé pour déterminer les couleurs claires et foncées, et sera intégré dans le règlement suite aux votes pour la saison 2025-2026. Les clubs ont été invités à informer la LFH dès que possible sur les couleurs de leurs jeux d'équipements pour la saison prochaine, afin d'anticiper les éventuels problèmes. Une grille de sanctions concernant les équipements avait été travaillée l'année dernière en groupe de travail, mais n'avait pas été votée. Elle a été révisée cette année et sera soumise au vote pour le

règlement 2025-2026. Enfin, depuis janvier 2025, il a été demandé et accepté que les sanctions financières liées aux manquements marketing des clubs de LFH soient intégrées dans le budget de la LFH, afin de financer des projets structurants pour les clubs.

Gaëlle GUESDON conclut sur le groupe de travail communication. L'idée était de mieux s'aligner sur les besoins et attentes des clubs (par exemple : la charge des photos détournées, le nouvel outil de gestion des photos, et le timing des photos de matchs). La discussion porte également sur la diffusion, et comment assurer une homogénéité de la médiatisation du championnat. La LFH est consciente que cette responsabilité repose aujourd'hui beaucoup sur les clubs, et les remercie sincèrement pour leur engagement. Cela entraîne parfois un manque de réciprocité, c'est pourquoi un travail est mené avec HandballTV pour explorer des possibilités d'investissement dans des caméras. Cependant, ces discussions n'ont pas encore abouti, et les prestataires rencontrés ne proposent pas de solutions pleinement adaptées aux besoins de la LFH. Pour la saison prochaine, la diffusion reposera encore sur les deux diffusions prises en charge par la LFH, ainsi que sur la participation des clubs. La LNH a accepté de travailler sur la mutualisation de certaines caméras dans les salles partagées. Il est également important de rappeler les leviers économiques disponibles autour de la diffusion, tels que les publicités à la mi-temps et pendant les temps morts, ainsi que la possibilité d'inclure les partenariats locaux sur les panneaux d'interview. L'intérêt des clubs à participer aux discussions sur HandballTV a bien été pris en compte.

## 8. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### - COMMISSION MARKETING LFH (vote)

Nodjialem MYARO informe le CODIR du départ de Sophia TOUIKER, membre de la commission marketing, et soumet au vote l'intégration de Gwenhaël SAMPER à cette commission en remplacement.

***Les membres du comité de direction présents et représentés valident à l'unanimité la nouvelle composition de la commission marketing, qui sera soumise au vote de l'assemblée générale de la LFH.***

### - PRESENTATION DE PROJETS POTENTIELS LFH

Nodjialem MYARO souhaite partager des informations sur les travaux en cours avec Carole MAITRE (gynécologue de l'INSEP) et le professeur François RAOUX, concernant une future enquête menée auprès des joueuses de la LFH. L'objectif est de mieux comprendre leurs spécificités (via un questionnaire sur les cycles menstruels ect...) et de créer un livret accompagné de possible temps de visioconférence.

Nodjialem MYARO exprime également le souhait que chaque club de la LFH puisse, de manière homogène, disposer d'un référent psychologue local, indépendamment du soutien apporté par un préparateur mental. La FFHandball pourrait assurer la fonction de support. Cela serait intégré au règlement médical. Un exemple est celui du club de Plan de Cuques, qui a rencontré des difficultés à trouver rapidement une personne pouvant les aider cette saison.

Thierry WEIZMAN intervient pour préciser qu'à Metz, il n'y a pas de référent en préparation mentale ou psychologue, et que les joueuses qui en ont besoin recourent à celui de leur équipe nationale.

Nodjialem MYARO clarifie que l'objectif est d'avoir un contact d'urgence à utiliser en cas de besoin, pour servir de relais ou d'orientation, et non pas pour un suivi quotidien.

Eric BARADAT intervient pour rappeler que le PPF impose dans les pôles et CFCP qu'une visite annuelle soit effectuée pour chaque joueuse (pouvant être réalisée par le médecin). Dans certains clubs, il existe un réel soutien psychologique tout au long du parcours des jeunes joueuses, mais ce n'est pas systématique. Dans d'autres, cela se limite à la simple visite annuelle.

Pascal JACQUET précise que sa société, ESPRIT SPORT, développe actuellement une prestation avec un centre de formation spécialisé en psychiatrie et psychologie, appelé "1er soin en santé mentale", destiné à détecter les cas complexes. Le cas du club de Plan de Cuques est un exemple pertinent. Cette formation, destinée au personnel des clubs, aux joueuses et au staff, propose un programme d'une journée sur les premiers soins en santé mentale dans le sport. Ce programme est déjà utilisé dans des secteurs comme l'aviation.

Sophie PALISSE souligne que la santé mentale est une grande cause nationale et insiste sur la nécessité d'élargir ce sujet à tous les salariés des clubs, et pas uniquement aux athlètes. Il faut également aborder la gestion de crise au niveau de l'ensemble du club. Elle demande que les clubs bénéficient d'une méthodologie pour gérer ce type de situation de choc.

Nodjialem MYARO insiste sur l'importance cruciale de ce sujet et de la nécessité de travailler ensemble pour y faire face.

Romane FRECON-DEMOUGE informe le CoDir des échanges avec l'association Néhoéros, créée il y a trois ans par Raphaël POULAIN, ancien rugbyman professionnel, qui se concentre sur la prévention en santé mentale, notamment pour les athlètes de haut niveau, avant, pendant et après leur carrière. Actuellement, l'association effectue une tournée de sensibilisation au sein du TOP 14 et de la PRO D2. Le but est de potentiellement collaborer avec cette association pour qu'elle intervienne dans les clubs de la LFH. Il est également envisagé d'intégrer MGEN dans le projet, avec une activation possible. Les discussions sont en cours sur le format, avec peut-être des interventions d'une heure dans les clubs, ouvertes à l'ensemble des salariés.

#### - **UTILISATION DE LA VAR EN FINALE DE LA COUPE DE France 24-25**

Olivier BUY intervient pour expliquer le processus concernant l'utilisation de la VAR lors de la finale de la Coupe de France. Les quatre clubs demi-finalistes ont été consultés et ont donné leur accord, ce qui confirme que la VAR sera bien utilisée lors de la finale du 17 mai à l'instar de la LNH.

#### - **EVENEMENT LFH EN PREVISION**

Romane FRECON-DEMOUGE présente le séminaire administratif de la LFH du lundi 28 avril 2025 comme une initiative visant à renforcer les liens entre les services fédéraux et les représentants des clubs, dans le but de faciliter la collaboration et d'optimiser le travail commun, de créer un environnement propice à la coopération entre les clubs et la LFH. Au programme de la journée, les participants auront l'occasion de se pencher sur des sujets variés, tels que les enjeux sportifs avec la présentation de la Commission Nationale d'Arbitrage (CNA) et de la Commission des Compétitions (COC), les aspects liés à la communication, notamment HandballTV, ainsi que les thématiques de marketing et les questions juridiques abordant des sujets comme les qualifications, les transferts internationaux, le CNCG ou encore les jokers. Des sujets médicaux, tels que le CMS et le joker médical, seront également au cœur des discussions, tout comme l'intervention des partenaires tel que l'UCPHF, l'AJPH et 7Master. Cette journée sera également un moment privilégié pour les clubs de poser leurs questions, d'approfondir leur compréhension des enjeux liés à la LFH et de participer à des échanges informels.

Thibault DAGORNE félicite la LFH de cette initiative et informe que 7MASTER ne sera malheureusement pas présent car retenu avec la fédération professionnelle des entraîneurs pour présenter des nouveaux outils qui concourent à l'égalité dans le sport professionnel.

Gaëlle GUESDON annonce que le prochain événement sera la Soirée des Trophées de la LFH, programmée pour le vendredi 13 juin. Il existe une volonté affirmée de dissocier cette soirée du Media Day, afin de se concentrer exclusivement sur la rétrospective de la saison 2024-2025. Cette soirée permettra de revivre les temps forts de la saison écoulée, de célébrer les lauréates et lauréats, tout en assurant une représentation équilibrée entre les deux divisions. À ce titre, la D2 sera pleinement intégrée à l'événement, notamment à travers la mise en lumière de son 7 majeur.

Romane FRECON-DEMOUGE précise que l'Assemblée Générale de la LFH se tiendra le lendemain matin, samedi 14 juin, en lien direct avec la Soirée des Trophées, afin de clôturer officiellement la saison 2024-2025. Elle rappelle également que le Media Day, dédié à la saison 2025-2026, aura lieu le mardi 26 août 2025.

Guillaume MARQUES prend la parole pour demander que la date de la Soirée des Trophées 2026 soit communiquée le plus tôt possible. Il s'interroge également sur la possibilité d'organiser cet événement en amont de la fin de saison, voire en lien avec la finale de la Coupe de France.

Romane FRECON-DEMOUGE lui répond qu'un groupe de travail sera mis en place afin de réfléchir à cette question et de définir la date la plus pertinente.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Nodjialem MYARO remercie tous les participants et clôt la réunion.

La réunion s'est terminée à 14h00.



**Nodjialem MYARO**  
Présidente de la LFH